



Éditorial

Trop ou trop peu



Les comptes 2024 des collectivités publiques commencent à être dévoilés, avec des résultats pour le moins contrastés: 56 millions de francs de bénéfice pour le Canton de Neuchâtel, 369 millions de déficit pour Vaud ou encore un million tout juste d'excédent pour nos voisins fribourgeois.

Une mauvaise santé financière pose problème à une collectivité publique. En Suisse, des dispositions très similaires sont en place à différentes échelles, appelées communément «frein à l'endettement». Elles obligent les responsables politiques à prendre des mesures qui peuvent être douloureuses et posent régulièrement le dilemme des revenus, donc des impôts, et des prestations voulues par la population, parfois dans les urnes.

À l'inverse, si de prime abord les bénéficiaires rassurent, ils amènent également leur lot d'insatisfaction: certains milieux appellent à un remboursement d'impôts lorsque les comptes sont positifs. Sans même parler des bases légales nécessaires, on voit tout de suite les problèmes qui se poseraient. Que faire avec les personnes malheureusement décédées? Avec celles qui ont quitté la commune, le canton ou le pays? Comment traiter les cas de divorce?

Alors, faut-il réduire automatiquement le taux d'imposition de l'année suivante? C'est bien du côté des recettes fiscales que se situe le cœur de la question. Si, généralement, les charges financières respectent assez bien les budgets, ce sont les impôts qui varient de manière de plus en plus irrégulière d'une année à l'autre, ceux des personnes physiques comme ceux des entreprises. Chaque nouvelle année doit donc être repensée pour elle-même. Dans l'attente des conséquences néfastes de la politique commerciale des États-Unis sur l'économie suisse en général et neuchâteloise en particulier, la plus grande prudence est de mise pour l'avenir.

Les règles comptables et financières qui s'appliquent depuis une décennie environ aux communes neuchâteloises garantissent la plus grande transparence financière. Pour «mettre de l'argent de côté» dans des réserves, les règles sont strictes. Reporter ainsi les bonnes surprises au profit des années suivantes est pratiquement impossible.

Bénéfices et déficits des comptes publics doivent être analysés au cas par cas, dans le cadre du débat démocratique, en acceptant que les vents financiers sont parfois défavorables, parfois favorables et souvent imprévisibles.

Roby Tschopp, conseiller communal

Piscine d'Engollon

L'ouverture des bassins approche et les travaux se poursuivent dans un rythme soutenu. L'illustration ci-dessous présente les ouvrages nécessaires au raccordement en eau du nouveau toboggan. Les fondations étant désormais réalisées, il ne reste «plus qu'à» assembler les pièces de la structure. Ceci peut paraître simple, mais représente un défi de taille pour les professionnels qui ont le devoir d'être aussi fins et précis qu'un horloger en train d'assembler les éléments d'une montre.

Le responsable du site, toute son équipe ainsi que les tenanciers de la buvette se préparent activement et se réjouissent d'ores et déjà d'accueillir un public nombreux.

À découvrir dans une prochaine édition le nouveau toboggan.



Photo: Fabien Gehret

Offres d'emploi

La Commune recherche plusieurs éducateurs en accueil parascolaire, un collaborateur administratif responsable de la comptabilité des débiteurs et un apprenti de commerce de 1^{re} année.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Recensement logements vacants

Chaque année, un recensement des logements et locaux vacants est effectué dans le but de connaître le nombre d'appartements à louer dans les communes neuchâteloises. Ceci permet de déterminer s'il y a pénurie de logements au sens de la loi sur la vente des appartements loués (LVAL). Un taux inférieur à 1.5% signifie qu'il existe un manque dans la commune concernée. Dès lors, l'application de la LVAL peut limiter la vente d'un logement.

Afin d'obtenir les résultats les plus précis, les propriétaires privés sont invités à annoncer les objets libres au 1^{er} juin 2025. Seuls les logements ou locaux commerciaux situés dans la commune et destinés à la location durable (plus de trois mois) sont concernés. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2025.

Les annonces de logements vacants sont à adresser à cdh.vdr@ne.ch. Pour tout renseignement, le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 80 ou à l'adresse mail précitée.

Proclamation

Le Conseil communal a proclamé élue membre suppléant du Conseil général Mme Nathalie Gless (PS) en remplacement de feu M. Eric Fischer.

Jubilés

Fêtent en ce mois de mai 2025:

Noces de diamant (60 ans)

• Tattini Cécile et Benito, à Hauterive.

Noces d'or (50 ans)

- Dürrenberger Marthe et Pierre, à Fontaines;
- Monte Anne-Françoise et Donato, à Cernier;
- Perrenoud Marianne et Eric, à Villiers.

Une demoiselle de fer

En 2021, sous l'impulsion des enseignantes du collège de Coffrane, le projet d'un espace vert didactique à l'ouest du bâtiment a vu le jour. En collaboration avec l'association Parc régional Chasseral et les services communaux, ce projet s'est concrétisé avec la création d'un verger, d'un potager et d'un étang.

Depuis le printemps 2022, cet espace est fonctionnel et permet aux élèves du collège de bénéficier de toutes sortes d'activités en lien avec la biodiversité.

L'association de la forge du Pâquier - qui collabore également avec la Commune pour diverses démarches de valorisation du patrimoine - a offert son temps et son savoir-faire pour y apporter une touche finale. Résultat: une magnifique libellule en fer forgé d'un mètre carré environ trône en maîtresse des lieux sur le mur du bâtiment.

Le collège des Geneveys-sur-Coffrane a sa statue du lynx; l'égérie de celui de Coffrane serait-elle dorénavant la libellule?

La population est invitée à venir l'admirer au détour d'une balade dans la région de Coffrane.



Découverte du mois

Champ de bataille de Coffrane

C'est le 28 février 1296 que se déroule la bataille de Coffrane. Sur les rives de La Sauge, au lieu-dit «la Male Fin», les troupes de Jean et Thierry, seigneurs de Valangin soutenus par l'évêque de Bâle Pierre d'Aspelt, affrontent les hommes du jeune comte Rollin de Neuchâtel.

Ce dernier, rapidement vainqueur, obtiendra à l'issue du combat la Mairie de Boudevillers et d'autres dédommagements.

L'autorité de Neuchâtel, désormais restaurée, sera encore renforcée par la destruction du village de La Bonneville en 1301. Les ruines de ce dernier se devinent aisément dans la forêt à l'ouest d'Engollon, mais ceci est une autre histoire.

Sources: Archives de L'Impartial, Maurice Evard.



Foire de Dombresson

La traditionnelle foire de printemps de Dombresson se tient le **lundi 19 mai 2025**. À cette occasion, de nombreux stands proposent des spécialités variées dans le village et la cour du collège. Le Conseil communal prévoit d'être sur place dès la fin de matinée.

Le stationnement est interdit sur la Grand'Rue, le Ruz Chasseran ainsi que les rues Dombrice et des Ouches, du dimanche 18 mai à 22h30 au lundi 19 mai à 21h00. Ces espaces sont réservés aux marchands ou affectés aux déviations du trafic.

Par ailleurs, Dombresson accueille la «Seyon Bierfest» du vendredi 16 au dimanche 18 mai 2025, organisée par des sociétés locales sous leur responsabilité.

Les habitants sont invités à participer nombreux à ces festivités et à privilégier les transports publics pour s'y rendre.

Assainissement durable à Cernier

Le bâtiment sis rue du Stand 4 à Cernier est inscrit au patrimoine en tant que bâtiment typique et pittoresque. Ce bien locatif appartenant au patrimoine financier était le plus vétuste du parc immobilier communal.

Sa rénovation lourde, qui a débuté en 2024, a consisté à démolir la cage d'escalier intérieure, à créer un nouvel accès à quatre appartements aux deux étages supérieurs, à ajouter de nouvelles fenêtres en façade nord, à rénover la toiture et les façades. L'espace du rez-de-chaussée est réorganisé afin d'accueillir une structure d'accueil pour 27 enfants.

La Commune a opté pour des matériaux durables, écologiques et locaux. Parmi ces choix, on trouve une charpente en bois régional et une isolation en fibre de bois pour la toiture. Le crépi est minéral et les fenêtres sont en bois-métal, offrant une durabilité accrue, une fabrication locale et une qualité esthétique supérieure. Le bâtiment sera alimenté par le chauffage à distance communal.

Les portes ouvertes destinées à la population auront lieu le **5 juillet 2025 de 08h00 à 12h00**.

«Comment vous faites?»

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), animée par Olga Maria Klimcki-Lenz, psychologue et neuroscientifique, se déroule le **12 mai 2025 à 19h30** sur le thème: *Comment développer l'empathie chez les enfants et chez les adolescents?*

Cette conférence et atelier explore d'une manière théorique et pratique le renforcement de l'empathie. Dans une première partie, des recherches scientifiques sur la promotion de l'empathie par la pleine conscience sont présentées. La deuxième partie consiste en des exercices pratiques pour renforcer l'empathie et la compassion chez les adultes et les enfants.

Cette soirée se déroule à la salle de conférence du collège de La Fontenelle à Cernier. Pour davantage d'informations, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch. Pour des questions d'organisation, l'inscription doit être transmise à cette même adresse électronique.

Pour les plus de 65 ans

Pour bien choisir, il est nécessaire de s'informer. Quand la fragilité augmente et l'autonomie diminue, de nombreuses questions se posent.

La mission d'AROSS est d'offrir aux plus de 65 ans, à leurs proches et aux professionnels de la santé des conseils pour mieux orienter et accompagner les personnes dans le réseau socio-sanitaire neuchâtelois.

AROSS est là pour répondre à toutes questions, comprendre et informer, que ce soit pour l'octroi des prestations, la livraison de repas à domicile, les structures disponibles pour un soutien, les foyers de jour ou encore concernant les appartements avec encadrement.

Une permanence, chaque premier vendredi du mois, est ouverte de 09h00 à 12h00 à Cernier, rue de l'Épervier 4, dans les locaux de l'agence AVS/AI au 2^e étage. Plus de détails sur www.aross.ch.

Ça watt, ou bien?

Nouvelles subventions à saisir pour la rénovation et pour l'énergie solaire

Dès 2025, les subventions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments se renforcent. Grâce à un budget augmenté, le Programme Bâtiments du Canton de Neuchâtel (PB-NE) soutient encore davantage les propriétaires qui souhaitent rénover.

Parmi les nouveautés marquantes:

- les grands immeubles peuvent désormais obtenir des aides allant jusqu'à CHF 35'000 pour remplacer leur système de chauffage fossile par une pompe à chaleur performante;
- un nouveau bonus entre CHF 30 et CHF 40 par mètre carré chauffé pour l'atteinte d'une bonne efficacité de l'enveloppe du bâtiment: classe C ou meilleure selon le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), accordé en supplément des mesures du PB-NE «Isolation thermique» ou «Amélioration de classe CECB»;
- désormais, le montant pour les installations photovoltaïques en façade augmente fortement. Il passe de CHF 250 à CHF 400 par kilowatt pour les installations intégrées (angle d'inclinaison $\geq 75^\circ$). Ce soutien vise à favoriser la production d'électricité en hiver, au moment où nous en avons le plus besoin.

Des aides continuent aussi d'exister pour l'isolation, le remplacement de chauffages à énergie fossile ou la rénovation globale de bâtiments. Ces subventions sont accessibles à tous: particuliers, entreprises et collectivités. Dès à présent, cette opportunité est à saisir en déposant une demande en ligne à l'adresse: www.leprogrammebatiements.ch.

Valoriser son bien, réduire ses factures et devenir acteur de la transition énergétique: il est possible d'agir dès aujourd'hui.



Ensemble, agissons pour un avenir durable